

Commune de Saint Germain-du-Bois
Séance du lundi 29 octobre 2018 à 20 h 30

Sont présents : Christian BOSCH, Laurent CAGNE, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Sylvie GAY, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Marcel DUFOUR, Claudia GENIEUX, Blandine GROS, Norbert LAMBEY

Sont absents : Mickaël ARANDA, Régis BIDAULT, Alexandre CRETIAUX, Brigitte DAVID

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

QUESTIONS A TRAITER

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 27 septembre 2018 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 septembre 2018 est approuvé, après la modification suivante : M. Régis BIDAULT n'était pas absent mais excusé.

- **La Poste - Convention d'occupation du domaine public :**

Mme le Maire indique que les travaux de mise en accessibilité du bureau de poste viennent de débuter. Ces travaux consistent en la réalisation d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Mme le Maire précise que ces travaux ne peuvent se faire que si le Conseil Municipal l'autorise à signer une convention pour occupation du domaine public pour une durée de 29 ans.

Mme le Maire ajoute que, pendant la durée des travaux, c'est-à-dire trois semaines, le bureau de poste sera fermé. Toutefois, une permanence sera assurée pour la distribution des objets en instance et les boîtes postales, de 9h à 12h, à l'arrière du bâtiment. Pour le reste, l'offre de La Poste sera disponible dans les points de services suivants :

- bureau de poste de Mervans : ouvert les lundis, mercredi, jeudi et vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h ; le mardi de 10h à 12h et de 14h à 17h ; le samedi de 9h à 12h.
- bureau de poste de Simard : ouvert du lundi au vendredi de 14h à 16h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve la convention d'occupation du domaine public à intervenir avec la SCI BP, représentée par Poste Immo, pour une durée de 29 ans.**
- **autorise par conséquent Mme le Maire à signer ladite convention.**

- **Montant de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de télécommunication d'Orange - Exercice 2017 :**

Mme le Maire indique qu'un décret en date du 27 décembre 2005 oblige une redevance d'occupation du domaine public. En date du 8 novembre 2007, la collectivité a décidé d'adhérer au principe de mutualisation d'une somme équivalente au produit de la RODP télécom, instauré par le SYDESL et destiné au financement des travaux d'enfouissements des réseaux de télécommunication. Par délibération du 22 mai 2008, le Conseil municipal a décidé d'instaurer le principe de la RODP, d'en fixer les montants et de donner délégation au Maire

pour calculer chaque année le montant de la redevance due par les opérateurs de télécommunication, d'émettre les titres de recettes correspondantes et de verser au SYDESL la contribution de la commune à la mutualisation d'un montant équivalent à cette ressource.

Les montants de référence destinés au calcul de la redevance sont fixés pour 2017 :

- en ce qui concerne le domaine public routier communal :
 - en souterrain : à 524,14 € $38,05 \text{ €} \times 13,775 \text{ km}$
 - en aérien : à 1 489,02 € $50,74 \text{ €} \times 29,346 \text{ km}$
- autres installations (sous-répartiteurs) :
 - à 134,46 € $25,37 \text{ €} \times 5,3 \text{ m}^2$
- **soit un total de redevance pour 2017, de 2 147,62 €.**

Mme le Maire précise que le montant de cette recette sera inscrit au compte 70 323. La commune versera ce montant au SYDESL au titre de la RODP 2017, équivalente au produit total de la RODP perçue auprès des opérateurs de télécommunication. Mme la Directrice Générale des Services et Mme la Trésorière seront chargées de l'exécution de la décision.

- **Montant de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de télécommunication d'Orange - Exercice 2018 :**

De la même manière, Mme le Maire présente le montant de **la redevance pour 2018 qui s'élève à 2 233,57 €** et se décompose de la manière suivante :

- en ce qui concerne le domaine public routier communal :
 - en souterrain : à 557,62 € $39,28 \text{ €} \times 14,496 \text{ km}$
 - en aérien : à 1 537,14 € $52,38 \text{ €} \times 29,346 \text{ km}$
- autres installations (sous-répartiteurs) :
 - à 138,81 € $26,19 \text{ €} \times 5,3 \text{ m}^2$

INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

- **Suivi des travaux communaux :**

Sécurisation et aménagement des cours des écoles : la réfection des trottoirs face à l'école primaire a été réalisée et un enrobé posé. L'appel d'offres pour le lot « auvent / garage à vélos / barrières de protection intérieures » est toujours infructueux : l'appel d'offres initial étant resté sans réponse, il a été renouvelé, mais la proposition est trop onéreuse pour être retenue. Une nouvelle tentative va être faite, en scindant l'appel d'offres en deux : l'un pour l'auvent et l'autre pour les barrières de protection. L'abri à vélos sera réalisé ultérieurement en fonction du nombre de vélos concernés.

Rénovation énergétique des logements : la rénovation extérieure des logements au-dessus de la cantine est terminée. Restent à réaliser la pose des papiers peints et les peintures dans les logements occupés. L'électricité, obsolète, devra être refaite dans tous les logements ; six semaines de travaux seront nécessaires dans chaque appartement. Les locataires devront donc être déplacés pendant les travaux : ceux-ci débiteront dans un logement inoccupé, qui sera ensuite mis à disposition des locataires lorsque leur appartement sera en travaux. L'aide financière de 4 000 € par logement rénové dans le cadre du programme Effilogis n'a pas été accordée.

Les logements au-dessus des écoles pourront être à nouveau loués au plus tôt à partir de juillet 2019.

Extension de la salle de musculation : le temps de séchage de la chape va conditionner la poursuite des travaux.

Plateforme multisports : l'enrobé a été réalisé, le gazon synthétique sera certainement posé au printemps, les températures basses risquant d'empêcher la bonne prise de la colle. L'inauguration de l'installation sera organisée au printemps.

Assainissement : la route de Chalon sera fermée à la circulation le 30 octobre pour l'installation du poste de refoulement. L'arrivée d'eau claire inexploquée rue de la Chanée a cessé.

Voirie : les travaux, aussi bien ceux prévus par la CCBR 71 que ceux réalisés sur la voirie communale, sont terminés.

- **RPQS Syndicat Mixte des Eaux de la Seillette :**

M. Jean-Claude VIEUX présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017 :

- Le Syndicat Mixte des Eaux de la Seillette regroupe 15 communes. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' adhère pour la commune de Flacey-en-Bresse, et depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les communes de Sagy, Le Fay et Montcony.
- Depuis le 1^{er} janvier 2013, le syndicat a transféré sa compétence « sécurisation de l'approvisionnement en eau » au SYDRO 71.
- La gestion du service d'eau potable est déléguée à la SAUR qui a la charge de l'entretien du réseau et du renouvellement des ouvrages.
- La station de reprise de Frangy-en-Bresse a produit 802 035 m³ en 2017, soit 8,84 % de plus qu'en 2016.
- Notre commune compte 1 244 abonnés en 2017 (1 229 en 2016).
- La consommation d'eau moyenne par abonné atteint 103 m³ (+ 1 m³ comparé à 2016).
- Le réseau affiche une longueur de 408,956 km en 2017, contre 402,813 km en 2016, soit une progression de + 1,53 %. Il n'y a plus aucune canalisation au plomb.
- La redevance de lutte contre pollution domestique s'élève à 0,29 € / m³. La redevance pour prélèvement d'eau est fixée à 0,0466 € / m³. Ces deux redevances sont reversées à l'Agence de l'Eau.
- La contribution au SYDRO 71 pour la sécurisation du réseau d'eau potable était de 0,015 € / m³ au 1^{er} janvier 2017 et s'élève depuis le 1^{er} janvier 2018 à 0,025 € / m³.
- Le prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ d'eau est de 2,49 €, soit 0,00168 € / litre.
- Les résultats des contrôles réglementaires font ressortir une conformité bactériologique de 100 %. Il en est de même pour la qualité physique. L'eau est de bonne qualité microbiologique.
- 2,234 km de linéaire de canalisations sont renouvelés tous les ans, ce qui correspond à un taux de renouvellement de 0,55 % du linéaire par an. C'est inférieur à la moyenne départementale (2,88 %) mais comparable à la moyenne nationale (0,58 %). A ce rythme, il faudra environ 181 ans pour renouveler l'ensemble du réseau.

- **Sécheresse - demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :**

Un administré s'est fait connaître en Mairie pour des fissures sur la façade de sa maison suite à la sécheresse. Un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle va être constitué mais aura davantage de poids si d'autres habitations sont concernées et déclarées en mairie.

- **Don Association Entraide San-Germinoise :**

Mme le Maire remercie l'association Entraide San-Germinoise pour le don de 6 000 € au profit du CCAS, suite aux différentes actions menées (loto, puces, vente de boudin...).

- **Colis de Noël :**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les colis de Noël ont été commandés auprès de Jardival, il s'agit de paniers garnis. Il n'y aura donc pas de préparation des colis à prévoir. Pour les pensionnaires de la maison de retraite, c'est le Petit Casino qui fournira les colis.

- **Bulletin municipal :**

M. Patrice CALVEZ fait un point sur l'avancement du bulletin municipal, qui doit être finalisé d'ici le 5 décembre prochain, pour être livré au cours de la première semaine de janvier 2019.

En parallèle, un livret d'accueil des nouveaux arrivants est en projet, par l'intermédiaire d'un prestataire pour un contrat de trois ans. Il comprendrait 16 pages sur notre commune, ainsi que 4 pages d'encarts publicitaires, financés par les commerçants. L'impression du livret pourrait être faite dans une imprimerie locale.

- **Informations diverses :**

- Le Conseil Départemental a présenté ses projets pour 2019 le 25 octobre dernier, dans le cadre de la « *Conférence territoriale Saône-et-Loire 2020 de la Bresse Bourguignonne* ».
- La légion d'honneur a été remise à M. Alphonse BRUNET, le 28 octobre, au cours d'une belle cérémonie.

- **Calendrier des fêtes - Novembre et Décembre 2018 :**

Mme le Maire rappelle les manifestations et animations à venir sur notre commune. Elle indique qu'il n'y aura pas d'animation cette année pour le Téléthon. L'UCIA n'organisera pas d'illuminations, celles-ci tombant le même week-end que le Marché de Noël et le banquet des pompiers.

- **Foire 2019**

Mme Pascale LAURAIN indique que la Foire du Renouveau aura lieu les 16 et 17 mars 2019. A l'occasion de ses 70 ans, la Foire proposera un retour en 1949 : vie quotidienne, commerces de l'époque... seront présentés.

- **Remerciements :**

Mme le Maire présente les remerciements reçus en Mairie.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 13 décembre 2018 à 20 h 30. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 21 h 25.